

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/53
11 septembre 2003

(03-4822)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

GABON

Déclaration de S.E. M. Paul Biyoghe Mba
Ministre du commerce et du développement industriel, chargé du NEPAD

Au nom du Président de la République gabonaise, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, et du gouvernement gabonais, je vous adresse mes remerciements pour toutes les initiatives et tous les efforts accomplis afin de dynamiser et de rendre le commerce international mieux organisé et équitable.

Le système commercial multilatéral auquel nous sommes tous partie prenante évolue aujourd'hui encore plus que par le passé dans un environnement marqué par des ambitions fortes, des demandes pressantes, des contestations médiatiques, des conflits d'intérêts. Une certitude dans tous les cas: un profond déséquilibre persiste, dont les pays en développement, et singulièrement les plus faibles d'entre nous, pâtissent.

Pourtant, notre participation aux présentes assises est le gage de notre foi dans l'Organisation mondiale du commerce. Ainsi, le Gabon s'inscrit-il résolument dans le système commercial multilatéral. Cet engagement s'est traduit ces dernières années notamment par l'organisation, à Libreville, en novembre 2000, de la première réunion de l'OMC des Ministres africains chargés du commerce et le passage du Gabon, mon pays, devant l'Organe d'examen des politiques commerciales, à Genève, en juin 2001.

De même, et quotidiennement, le Gabon s'emploie à libéraliser davantage son marché grâce notamment à la diversification de ses partenaires, aux réformes économiques mises en œuvre et à la montée en puissance d'un secteur privé, constitué bien sûr de grandes entreprises dans les secteurs pétrolier, minier, forestier ... mais aussi avec un accent de plus en plus marqué sur les PME/PMI et même sur les activités génératrices de revenus.

En effet, et particulièrement dans le cadre des engagements conclus avec les Institutions de Bretton Woods, mon pays s'efforce de rendre son économie plus fluide et plus ouverte.

C'est pourquoi, plus que par le passé, la libéralisation autonome doit être prise en compte dans nos négociations au même titre que nos engagements, et son évaluation doit figurer en bonne place dans notre agenda.

Mais ces efforts ne peuvent être concluants et perceptibles sans la prise en compte de nos spécificités. L'engagement pris par la communauté internationale pour un appui institutionnel et le renforcement des capacités, notamment dans le cadre de l'assistance technique, demeure d'actualité. La mise en œuvre des accords est à ce prix. Les accords de Marrakech les ont déjà prévus, la Déclaration de Doha les a réaffirmés. Il nous reste à les concrétiser davantage, ici et maintenant.

Le traitement spécial et différencié ne doit pas être perçu comme une simple clause de style mais plutôt comme un moyen fort pour nos États de coller aux réalités des engagements du système commercial multilatéral. De même, des efforts doivent être poursuivis par l'OMC en faveur du maintien des préférences car le Gabon, comme beaucoup d'autres pays en développement, est engagé aux plans sous-régional (CEMAC, CEEAC), régional (Union africaine) ou encore dans le cadre du partenariat ACP/Union européenne et de l'AGOA qui sont des niveaux critiques pour bâtir des économies compétitives.

Le Gabon est partie prenante à l'approfondissement du cadre multilatéral grâce à l'amélioration et à la clarification des règles actuelles. Toutefois, conformément à notre position permanente, tout approfondissement des négociations et toute extension à des domaines nouveaux passent par le bilan de la mise en œuvre des engagements contractés par les uns et les autres et la prise en compte des considérations essentielles suivantes:

- la nécessité d'intégrer véritablement la dimension du développement grâce à la mise en œuvre effective du traitement spécial et différencié;
- la définition de politiques efficaces de développement durable;
- le souci d'afficher un niveau d'ambition raisonnable, pragmatique, afin d'éviter des engagements trop élaborés, donc irréalistes;
- la prise en compte de la situation des pays à faible population;
- la nécessité d'introduire davantage de flexibilité et de souplesse en faisant reposer tout nouvel accord multilatéral sur des principes généraux consensuels; cette flexibilité doit garantir le juste équilibre entre engagements multilatéraux et autonomie des politiques nationales. En définitive, il s'agit de favoriser un maximum de cohérence.

Ainsi cette cohérence, qui doit être à la fois nationale et internationale, se traduirait par une plus grande coordination des politiques des institutions de développement et des autres instances multilatérales, notamment le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, ...

Le Gabon, mon pays, n'échappe pas aux maux auxquels est confrontée la majorité des pays en développement, à savoir: crise économique, poids excessif de la dette, SIDA, paludisme, tuberculose, persistance de la pauvreté.

Sa classification actuelle de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure est injuste et l'empêche, bien à tort, d'être éligible à tous les dispositifs préférentiels existants en matière de dette, de financement et de soutiens divers.

Par ailleurs, le Gabon, qui dépend pour près de 85 pour cent de l'extérieur pour ses besoins alimentaires, va s'attacher désormais à faire reconnaître son statut d'importateur net de produits alimentaires afin de traduire cette réalité économique et sociale et de bénéficier en conséquence des avantages y relatifs; sa sécurité alimentaire en dépend.

La participation au commerce mondial doit pouvoir bénéficier à tous les pays, autrement ce commerce continuera d'être perçu comme inégal. C'est dans ce cadre que nous soutenons particulièrement l'initiative sectorielle en faveur du coton et souhaitons qu'elle soit, le moment venu, étendue à d'autres produits de base. De la même manière, nous appuyons toutes les initiatives visant à empêcher les mécanismes faussant le libre jeu du marché, notamment les subventions qui pénalisent fortement les producteurs des pays en développement.

En effet, nos pays sont de plus en plus engagés dans la prise en main de leurs destins. C'est le sens de notre engagement au sein du NEPAD qui vient par ailleurs d'être érigé, au Gabon, depuis le 12 août 2003, en un département ministériel, signe évident de l'accent et de l'espoir particuliers que notre pays attache à cet important programme. Pour le NEPAD, nous demandons tout naturellement et une nouvelle fois l'appui décisif de la communauté internationale pour sa mise en œuvre immédiate et progressive.

Je voudrais terminer mon propos en vous adressant vivement, une fois de plus, les encouragements profonds et sincères du Gabon pour la contribution indéniablement efficace des uns et des autres à cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, contribution porteuse d'espoirs et d'espérance durables et à portée de main.
